



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 1999
Français
Original: anglais/français

Cinquante-quatrième session

Point 49 b) de l'ordre du jour

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions : l'Assemblée du millénaire**

Auditions régionales tenues en prévision de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Afrique tenue à Addis-Abeba les 24 et 25 juin 1999

Rapport du Secrétaire général

En prévision de l'Assemblée du millénaire, l'Organisation des Nations Unies a entrepris des consultations au niveau régional visant à susciter des propositions concrètes en vue de renforcer le rôle de l'ONU et de permettre à l'Organisation de continuer à être en prise sur la réalité au XXI^e siècle. À la demande du Secrétaire général, les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales des Nations Unies ont organisé des auditions régionales rassemblant des secteurs représentatifs de la société civile et des membres de la région. Une sixième audition régionale sera consacrée à la région de l'Amérique du Nord.

On trouvera ci-joint le rapport sur l'Audition pour la région de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba les 24 et 25 juin 1999.

I. Introduction

1. L'Audition par la région de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), tenue en prévision de l'Assemblée du millénaire, s'est tenue au siège de la CEA à Addis-Abeba les 24 et 25 juin 1999. Quinze experts de la région furent invités à présenter les thèmes retenus pour l'Audition. Le nombre des autres participants invités s'élevait à 140. Les experts et les participants représentaient des gouvernements, des organisations de la société civile, du secteur privé, des milieux académiques et des médias. L'Audition était constituée de quatre séances de travail, chacune présidée par un modérateur. Les thèmes retenus ont été les suivants : la coopération pour le développement économique et social de l'Afrique; concevoir les droits de l'homme et les questions humanitaires dans un contexte mondial; relever les défis du développement, de la paix et de la sécurité en Afrique; apporter des solutions aux problèmes à l'échelle mondiale : le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle.

2. L'Audition régionale africaine pour l'Assemblée du millénaire a constitué un important forum au cours duquel un groupe représentatif d'acteurs du développement africain ont pu exprimer leurs opinions sur le rôle que devrait jouer l'Organisation des Nations Unies au cours du XXI^e siècle. Cette concertation devrait, comme on l'espère, constituer une source d'idées novatrices sur les objectifs spécifiques que l'Organisation des Nations Unies devrait s'employer à atteindre durant les décennies à venir dans les cinq domaines essentiels de son activité : coopération pour le développement, affaires économiques et sociales, affaires humanitaires, paix et sécurité et droits de l'homme. Les interventions liminaires du Ministre éthiopien des affaires étrangères et du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont défini le cadre des échanges intéressants, francs et enrichissants qui ont suivi. Elles ont encouragé un dialogue sincère et ouvert sur la conception africaine du rôle que devrait jouer l'Organisation des Nations Unies au cours du XXI^e siècle, dans un monde différent de celui qui avait vu naître l'Organisation au milieu des années 40.

3. L'Audition a également permis d'analyser les insuffisances institutionnelles de l'Organisation, en prélude à l'identification des défis qui, du point de vue de l'Afrique, devraient s'insérer dans les grandes orientations de l'Organisation au cours du prochain millénaire. Quelques-uns des défis les plus pressants ont été mis en évidence : Comment faire de l'Organisation des Nations Unies une institution qui représente véritablement tous les peuples? Comment faire en sorte que l'Organisation des Nations

Unies soit le garant et le défenseur du principe de la souveraineté des nations et un bastion de la démocratie, comme le prévoit sa Charte, afin de garder la confiance des Africains et de faire écho à leurs points de vue pour les questions qui touchent le continent? Quelle organisation les États Membres et toutes les autres parties prenantes souhaitent-ils voir naître à l'aube du nouveau millénaire? Comment l'Organisation des Nations Unies devrait-elle communiquer avec ses partenaires? Quel rôle peuvent jouer les États Membres dans tous ces domaines?

4. Comme l'a fait ressortir l'Audition, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle clef depuis sa création, notamment dans les domaines définis par la Charte comme relevant de sa compétence. Par exemple, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont favorisé l'éclosion de nombreux mouvements de libération qui ont entraîné, dans de nombreuses régions du monde, la fin du régime colonial. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle considérable dans la transformation socioéconomique de l'Afrique. On mentionnera, à cet égard, les nombreux programmes de développement élaborés à la suite de travaux de recherche et d'orientation visant à accélérer le développement socioéconomique de l'Afrique. Il s'agit, par exemple, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

5. À la faveur de grandes conférences mondiales qui ont commencé dans les années 70, l'Organisation des Nations Unies a concouru au recentrage du débat public sur les nombreuses préoccupations sociales et économiques et a joué un rôle décisif qui a consisté à réunir les régions et les nations pour examiner des questions de portée mondiale et à forger un consensus mondial sur les actions à entreprendre pour relever un certain nombre de défis.

6. Toutefois, on reconnaît généralement que, du fait de ses insuffisances, l'assistance des Nations Unies n'a pas permis à l'Afrique de relever ses principaux défis qui consistent, d'une part, à instaurer la paix et la sécurité et, d'autre part, à réduire la pauvreté et à réaliser le développement durable. Par exemple, les pays africains se sentent marginalisés à bien des égards puisqu'ils n'ont pas bénéficié, de la part de la communauté internationale, de la solidarité et de la coopération qui leur auraient permis de surmonter les multiples problèmes du continent. Le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le maintien

de la paix en Afrique ne répond guère aux attentes, notamment quand on le compare à l'intervention de l'Organisation dans d'autres régions du monde. Les faits reprochés à l'Organisation vont de la négligence à l'égard de l'Afrique à l'application de deux poids, deux mesures, jugements que viennent étayer les nombreux conflits armés et troubles civils qui déchirent de nombreuses régions du continent. En dépit de ces désenchantements passés, les Africains estiment qu'il faut renforcer l'Organisation afin qu'elle puisse répondre aux aspirations de développement des peuples africains.

II. Questions intéressantes particulièrement l'Afrique et que l'Organisation des Nations Unies devrait résolument aborder au cours du XXI^e siècle

7. À la veille du nouveau millénaire, l'Afrique considère que ses priorités sont, d'une part, la paix et la sécurité et, d'autre part, l'atténuation de la pauvreté et le développement durable. Pour relever ces défis, le continent doit s'efforcer de mettre un terme à ses multiples conflits et adopter des politiques susceptibles de soutenir la dynamique des réformes économiques et sociales, afin de pouvoir entrer de plain-pied dans l'économie mondiale. À cet égard, l'Audition a souligné que la future Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle important de catalyseur, particulièrement dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité et de la prévention des conflits armés.

8. *Il y a, en tout premier lieu, le défi du développement durable* qu'il convient d'aborder dans une perspective très ouverte. À cet égard, les réformes économiques et sociales devraient s'inscrire dans une démarche globale qui prenne en considération le problème de la pauvreté. Cette démarche devrait comprendre des investissements dans le domaine agricole destinés à garantir la sécurité alimentaire; le renforcement de l'intégration économique régionale pour élargir les marchés; la promotion de la coopération Sud-Sud pour faciliter les échanges commerciaux; les investissements dans les domaines des infrastructures et de la santé, notamment pour faire face à la pandémie d'infection à VIH/sida; et la résolution du problème de la dette afin de dégager des ressources pour le développement humain durable. Les programmes visant à réaliser, sur le continent africain, le développement économique et social,

y compris les programmes d'intégration économique, n'ont jusque-là pas répondu aux attentes. Il conviendrait de créer un certain nombre de conditions nécessaires à la réalisation de l'intégration politique et économique et consistant, par exemple, à ce que les organisations internationales et les gouvernements intègrent l'activité du secteur privé à leurs programmes ordinaires. Il conviendrait aussi de promouvoir l'éthique au sein de la fonction publique en vue de lutter contre la corruption, d'encourager la concertation et la collaboration entre les divers acteurs de la lutte contre la pauvreté et de permettre au secteur privé de créer un environnement propice à un développement entraîné par ce secteur. En outre, les pays africains devraient saisir l'occasion du changement de l'environnement mondial, qui leur présente à la fois des perspectives et des défis, notamment en matière de développement des exportations, pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de leur développement.

9. L'Audition a souligné la nécessité de promouvoir la démocratie et la participation populaire à la gouvernance pour prendre réellement en compte les intérêts et les priorités de l'Afrique. Condition préalable à la paix et au développement durable, cette démarche devra s'appuyer sur un plus grand respect du pluralisme, de la transparence et des droits fondamentaux de l'homme et tirer profit du rôle imparti à l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Compte tenu du rôle essentiel que d'autres acteurs pourraient jouer dans le développement économique de l'Afrique, on a estimé qu'il fallait promouvoir également une plus grande participation de toutes les parties prenantes. À cet égard, on a mis en relief le rôle des femmes à l'échelon national. Le rôle du secteur privé, des organisations de la société civile et des jeunes dans la promotion du développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique a été reconnu, tout comme le fait que l'Organisation des Nations Unies du XXI^e siècle devrait être encouragée à soutenir ces aspirations.

10. Les défis du développement durable que doivent affronter les pays en développement, notamment africains, doivent être appréciés dans le cadre du rôle que doit jouer la communauté internationale et en particulier l'Organisation des Nations Unies. Ils doivent figurer en bonne place dans l'Agenda mondial pour le développement. Par exemple, les questions relatives à la démocratie et à la bonne gouvernance ne peuvent plus être considérées comme relevant du seul domaine national, compte tenu des conséquences qu'entraînent la mauvaise gouvernance et les conflits. L'émergence d'une économie mondiale régulée par des attentes et des normes mondiales confère à ces questions davantage d'importance et exige que l'on y prête

une plus grande attention à l'échelon mondial. Il importe au plus haut point que les nations se soumettent à des normes de gouvernance mondialement acceptées.

11. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle essentiel dans la promotion d'un nouveau programme de développement centré sur l'homme et susceptible de renforcer la participation de toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, le secteur privé et la société civile dans son ensemble. À cet égard, l'Audition a réclamé une revitalisation urgente de l'Organisation qui lui permette de mieux aider l'Afrique à relever les défis de la lutte contre la pauvreté, du pluralisme politique et du processus de mondialisation en cours. Plus particulièrement, l'Organisation devrait créer un cadre propice à l'instauration de régimes commerciaux équitables, démarche qui, en tout état de cause, relève de son mandat actuel. L'Audition a également préconisé une révision des règles de l'économie mondiale dans le but d'éliminer les inégalités entre pays pauvres et pays riches. En conclusion, l'Organisation des Nations Unies devra participer à la conception d'un nouvel ordre économique international qui prenne en compte le problème de la marginalisation de l'Afrique dans une économie de plus en plus mondialisée.

12. *Le deuxième défi est celui de la paix et de la sécurité.* L'Audition a constaté qu'il existait une corrélation étroite entre d'une part la paix et la sécurité et d'autre part la réalisation du développement durable, et que l'absence d'une paix et d'une sécurité durables rendait plus difficile la réalisation du développement durable en Afrique. Comme l'ont bien montré des situations récentes, la majorité des États africains n'ont pas encore pu assurer à leurs peuples la paix et la sécurité. Les conflits continuent de sévir dans de nombreuses régions du continent dont les populations sont victimes des conséquences de l'instabilité. Cette situation se complique du fait des catastrophes naturelles et de la fragilité des systèmes écologiques et démontre que l'Agenda pour le développement de l'Afrique au XXI^e siècle devra tenir compte du double phénomène du développement durable et de la paix et de la sécurité.

13. À cet égard, la promotion d'une paix et d'une sécurité durables devrait s'attaquer à l'origine de l'instabilité et de la crise, à savoir la pauvreté due à une répartition inégale des ressources nationales et internationales. Il deviendrait alors possible de créer un environnement global propice à la mise en œuvre de bonnes politiques axées sur une atténuation durable et une éradication de la pauvreté. Dans la mesure où les conflits entravent le développement, le premier défi à relever consiste à promouvoir la paix et la sécurité sur tout le continent africain, par le biais de la

prévention des conflits et du règlement pacifique des différends.

14. Au regard de ces attentes, l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'organisme chef de file pour les questions de maintien de la paix et de la sécurité, sera sollicitée au cours du prochain millénaire pour promouvoir la paix dans le monde et appuyer résolument les efforts que déploie l'Afrique pour parvenir à la paix et au développement durable. Tout porte à croire que l'Organisation continuera de faire face à des problèmes difficiles, particulièrement dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits civils et interétatiques, du maintien et de la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique et de la promotion du développement durable. À ce sujet, on a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes crédibles d'alerte rapide.

15. La multiplication des organismes de maintien de la paix et l'absence de tout mécanisme de coordination a suscité des préoccupations légitimes sur lesquelles l'Organisation des Nations Unies devrait se pencher sans plus attendre si elle veut éviter le double emploi et renforcer l'efficacité des initiatives prises dans ce domaine. Dans cette perspective, il faudra adopter des mesures pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), comme le prévoient les mécanismes existants, sans pour autant que ces dispositifs ne se substituent au rôle de premier plan que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

16. Malgré les dévastations qu'entraînent les conflits armés, nombreux sont ceux qui tirent profit du chaos et de l'anarchie et qui, loin de souhaiter l'arrêt des conflits, voudraient plutôt les voir se prolonger. En tête de liste de ceux qui profitent des conflits en Afrique viennent les marchands d'armes internationaux. Il conviendrait de se pencher tout particulièrement sur le rôle des marchands d'armes privés qui livrent des armes dans des zones en conflit ou susceptibles d'entrer en conflit. L'Organisation des Nations Unies – et notamment le Conseil de sécurité – est appelée à jouer un rôle décisif qui consiste à prendre en main les questions de désarmement et de prolifération des armes, y compris l'utilisation des mines terrestres, la réglementation de la production, de la distribution et, il faut l'espérer, de l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques.

17. *L'adoption d'une nouvelle conception des droits de l'homme et du droit humanitaire constitue le troisième grand défi que doit relever l'Afrique.* Les droits de l'homme et le droit humanitaire revêtent un caractère

fondamental pour le développement économique et la stabilité d'un pays. À la fin du XXe siècle, l'Afrique doit affronter de nouveaux défis dans les domaines du droit humanitaire et des droits de l'homme. Un examen de la situation révèle une progression rapide des crises humanitaires dues aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ainsi qu'une détérioration tout aussi rapide de la situation des droits de l'homme qui se traduit notamment par des difficultés d'accès à l'éducation et aux services de santé. Les crises humanitaires qu'affronte l'Afrique sont très complexes. L'Afrique est à la fois la source et la destination de la plus forte concentration au monde de réfugiés et de personnes déplacées ou victimes de migrations forcées. Cette situation s'est aggravée en raison du caractère régional du problème et du fardeau économique qu'elle impose à des économies fragiles et peu aptes à supporter ces crises. Les pays africains sont donc de moins en moins disposés à accueillir ces personnes, à la fois pour des raisons de sécurité et par manque de ressources. Ils en sont ainsi venus à adopter des mesures et des lois restrictives visant à décourager l'arrivée des réfugiés auxquels certains pays ont même fermé leurs frontières. Cette situation a entraîné une multiplication du nombre de personnes déplacées et la modification de la situation humanitaire a créé un problème nouveau sur lequel il convient de se pencher.

18. Compte tenu du lien intrinsèque qui existe entre les droits de l'homme et le développement, l'Audition a souligné la nécessité de promouvoir le respect des droits fondamentaux de l'homme et a noté que le droit au développement était un droit fondamental qui devait être reconnu, défendu et considéré comme faisant partie intégrante des droits de l'homme. L'amélioration de la qualité de la vie devrait être l'objectif global du développement et, comme tel, recouvrir la question des droits de l'homme et être abordée dans le cadre d'une démarche plus globale. On devrait ainsi prendre en compte les droits de la femme, les droits de l'enfant et le droit au développement, y compris l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et une infrastructure adéquate. À cet égard, les gouvernements africains devraient instituer un cadre général et se doter de capacités institutionnelles qui permettent de promouvoir le respect des droits de l'homme dans le cadre d'une bonne gouvernance.

19. À la lumière de ces considérations, l'Audition a procédé à un échange de vues sur la mission que l'Organisation des Nations Unies devrait assumer en Afrique, au XXIe siècle, dans les domaines des affaires humanitaires, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité. D'abord, l'Organisation devrait s'attaquer à la

multiplication des crises humanitaires que la plupart des pays africains ne peuvent résoudre et qui exigent une assistance internationale. Deuxièmement, elle devrait obliger les gouvernements africains à rechercher une solution aux violations graves des droits de l'homme dont souffrent la majorité des populations, notamment en Afrique.

20. Au cours du XXIe siècle, la communauté internationale devra participer activement à la relance de l'Organisation pour lui permettre de mener à bien sa mission première qui consiste à atténuer les souffrances humaines en œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies du XXIe siècle devrait être dotée des moyens nécessaires pour pouvoir répondre avec diligence aux crises humanitaires, notamment à la situation des personnes déplacées ou devenues apatrides. La pratique du «deux poids et deux mesures» et l'inaction qui ont jusque-là caractérisé l'Organisation doivent prendre fin.

21. La communauté internationale dans son ensemble devrait se soucier du respect du droit international humanitaire non seulement compte tenu de la nécessité de protéger les non-combattants mais aussi en raison de l'incidence de ce droit sur la transition qui conduit les sociétés de la guerre à la paix. L'apparition de conflits qui échappent à la sphère du droit international humanitaire actuel et se traduisent par une violence généralisée à l'égard des populations civiles exige l'adoption d'initiatives nouvelles et des actions concrètes. Parmi les questions qui devraient occuper le devant de la scène à l'aube du nouveau millénaire, on peut citer la privatisation de la violence et ses incidences sur des économies déjà fragiles, ainsi que la situation des enfants dans les conflits armés, notamment celle des enfants soldats. À ce sujet, il conviendrait d'harmoniser l'âge de recrutement pour le service militaire afin de faire appliquer des normes universelles dans ce domaine.

22. Afin de promouvoir la paix et la stabilité, il faut trouver des solutions aux conflits nés d'une absence de consensus et renforcer la participation populaire. Ces démarches sont à appliquer non seulement à l'échelon national mais aussi au plan international, dans la mesure où le processus de prise de décisions est devenu moins démocratique et moins transparent, ce qui a entraîné la marginalisation d'une grande majorité des populations. Ce sont des problèmes graves qui devront être résolus au cours du prochain millénaire si l'on veut améliorer la situation dans le monde. La prise en compte de ces problèmes renforcera sans aucun doute la confiance des Africains vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies qu'ils percevront

alors comme une organisation de partenaires égaux, capable de défendre les droits des peuples dans le monde entier.

23. À l'aube de l'entrée de l'Afrique dans le nouveau millénaire, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de dynamisation consistant à aider les États Membres à mettre en application les nombreux instruments juridiques qu'ils ont déjà adoptés tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, etc. On propose, à cet égard, que soient adoptées les mesures suivantes :

a) Ratifier et mettre en application les divers instruments de promotion des droits de l'homme;

b) Redynamiser la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit en mesure de jouer un rôle plus efficace dans le domaine des droits de l'homme;

c) Renforcer les capacités des institutions de gouvernance grâce auxquelles on peut défendre les principes des droits de l'homme;

d) Mobiliser davantage de ressources et élaborer des programmes bien définis dans les domaines des questions humanitaires et de celles relatives aux droits de l'homme;

e) Encourager la mise en place d'organismes des droits de l'homme dans les États Membres;

f) Promouvoir la coopération internationale en vue d'un développement humain durable;

g) Renforcer la participation des organisations de la société civile aux débats de l'Organisation des Nations Unies, démarche dont pourraient s'inspirer les pays;

h) Mettre au point un mécanisme chargé du suivi des violations des droits de l'homme.

24. *Le quatrième défi est la recherche d'un système et d'un cadre efficaces en matière de coopération pour le développement.* Alors que la coopération pour le développement est inscrite parmi les préoccupations de l'Afrique depuis de nombreuses années, les efforts déployés pour mobiliser les ressources internationales pour le développement n'ont guère abouti à des résultats probants. Cette situation se complique par l'apparition d'un nouvel ordre de la coopération pour le développement dicté par les intérêts et les préoccupations du Nord, ainsi que par le pouvoir du capital, de l'information et de la technologie. Le recul de l'aide publique au développement consentie à

l'Afrique et l'accroissement du fardeau de la dette témoignent de l'incapacité de la coopération internationale de forger un nouveau consensus pour le développement dans le nouveau contexte mondial. L'incapacité évidente de la coopération internationale de répondre aux besoins de développement des pays les plus pauvres a entraîné un élargissement progressif de l'écart entre pays riches et pays pauvres. Cette tendance, et aussi l'incidence élevée de la pauvreté et du dénuement, sont autant d'indications inquiétantes dans la mesure où elles compromettent la paix dans un monde d'interdépendance croissante.

25. L'Audition a reconnu l'importance que revêtait la coopération pour le développement dans la lutte pour le développement durable et l'atténuation de la pauvreté en Afrique. Au moment où elle aborde le nouveau millénaire, l'Afrique doit relever le défi qui consiste à rendre plus efficaces la coopération pour le développement et plus particulièrement l'assistance, afin de pouvoir mobiliser davantage de ressources. Pour l'Organisation des Nations Unies, le défi consistera à repenser la coopération pour le développement et à concevoir des systèmes susceptibles de promouvoir un accès équitable aux ressources affectées à la coopération pour le développement. À cet égard, il conviendrait de relancer, sous les auspices de l'Organisation, la coopération internationale en vue du renforcement du développement socioéconomique, y compris la paix et la stabilité. Plutôt que de s'appuyer sur les considérations stratégiques du Nord, les nouveaux arrangements de coopération devraient privilégier la coopération technique à l'appui de programmes de développement socioéconomique en faveur des pays pauvres. En outre, la nouvelle coopération pour le développement devrait s'inscrire dans un cadre éthique commun susceptible de faciliter la coopération entre de nombreux intervenants, l'accent étant mis sur l'élimination de la pauvreté et la création de richesses grâce aux ressources dont dispose l'Afrique.

26. À l'approche du nouveau siècle, c'est dans un esprit de responsabilité collective que l'Audition régionale pour l'Afrique a défini les défis qui précèdent. Il est de la responsabilité de la communauté des nations de relever ces défis et de prendre toutes les initiatives nécessaires.

III. Recommandations

27. L'Afrique aborde le XXI^e siècle avec un réel passif mais pleine d'espoir et consciente que la situation devra s'améliorer au cours du prochain millénaire. Elle sait que la réalisation de ses aspirations passe par un réaménagement

ment complet de ses politiques, d'abord au plan interne et ensuite en rapport avec le reste du monde. La communauté internationale ne s'intéressera aux problèmes du continent que si les pays africains adoptent eux-mêmes les démarches nécessaires pour faire face à ces problèmes. Ils devront notamment mettre davantage l'accent sur le développement, en accordant la priorité à l'élimination de la pauvreté, et, pour ce faire, affecter prioritairement les ressources à l'agriculture plutôt qu'aux armes afin que l'Afrique puisse nourrir ses populations; et exploiter le potentiel des vastes ressources naturelles du continent et inverser le transfert de ses ressources. L'Afrique devrait insuffler une nouvelle dynamique dans les efforts qu'elle déploie pour relever les défis du XXI^e siècle en définissant un nouveau modèle de développement auquel pourrait se référer l'Organisation des Nations Unies pour mobiliser le soutien de la communauté internationale.

28. Dans la perspective du nouveau millénaire, il importe également que l'Afrique remédie au problème de sa marginalisation sur la scène internationale. Au cours du prochain millénaire, elle devrait saisir toutes les occasions pour figurer parmi les préoccupations internationales. Elle devra prendre les dispositions nécessaires pour influencer le nouvel ordre international qui sera marqué par une concurrence intense et par la mondialisation des marchés et de la technologie de l'information. Les pays africains devraient élaborer un projet commun qui favorise la prise en compte des questions concernant l'Afrique sur la scène internationale. La région devrait établir un mécanisme qui lui permette de participer à l'élaboration des consensus aux échelons national, régional et mondial, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique étant appelée à jouer un rôle moteur dans ce domaine au niveau régional.

29. Compte tenu de son bilan actuel, l'Organisation des Nations Unies devra apparaître au XXI^e siècle comme une organisation plus forte, moins marginalisée, axée sur les populations et représentative des intérêts de toute l'humanité. L'Organisation des Nations Unies du XXI^e siècle devra s'efforcer de gagner la confiance des peuples en se réaffirmant comme une organisation mondiale à la fois transparente et comptable auprès de tous les peuples et non seulement auprès des plus puissants. Le plus grand défi consistera à atteindre cet objectif. Une des voies à suivre consiste à traduire des résolutions réalistes en actions concrètes. Une deuxième voie consiste à engager une réforme profonde de l'Organisation pour la rendre plus efficace et plus attentive aux besoins de ses Membres. L'Organisation devra réexaminer son fonctionnement et repenser certains de ses principes d'action, y compris la non-intervention et la neutralité. En tant qu'organisme

mondial, elle devra être redynamisée et renouvelée pour mieux assumer ses obligations et ses responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale.

30. Quelles qu'aient été nos désillusions passées, les nouveaux problèmes mondiaux tels que la recherche de la paix, de la sécurité et du développement, le respect des droits de l'homme et les conséquences de la mondialisation sur le commerce et les investissements internationaux exigent une redynamisation de l'Organisation des Nations Unies qui lui permette de jouer le rôle fondamental d'une organisation au service de tous. Ce principe de base, qui a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, doit être renforcé afin que l'Organisation puisse retrouver sa place sur la scène internationale. Elle devra formuler un projet en fonction du rôle que lui conféreront les circonstances, les défis et les attentes.

31. Au XXI^e siècle, l'Organisation des Nations Unies devra notamment s'efforcer de résoudre ses difficultés institutionnelles et opérationnelles. Elle devra ainsi réexaminer et redéfinir les questions institutionnelles relatives à sa mission, à ses principes d'action et à ses objectifs. Elle devra en outre revoir les questions opérationnelles telles que l'orientation des programmes, ses relations avec ses membres et ses partenaires ainsi que ses modes de financement, pour traduire en action les nombreuses attentes exprimées. Ces différentes mesures devraient constituer la base d'une stratégie d'ensemble visant à relancer l'Organisation des Nations Unies au cours du siècle à venir.

32. Il conviendrait de restructurer l'Organisation pour la rendre plus démocratique et lui assurer une représentation et une influence plus adéquates dans les affaires internationales. Le Conseil de sécurité ne devrait pas continuer à fonctionner comme un organe au service exclusif des grandes nations dont il approuverait les décisions sans discussion. Au cours du prochain millénaire, l'Organisation des Nations Unies devrait, en tant qu'organisme mondial, jouer un rôle plus dynamique dans tous ses domaines de compétence. Dans le domaine du commerce, par exemple, elle devrait veiller à ce que toutes les nations soient à égalité, afin d'éviter la situation actuelle où les acheteurs imposent, seuls, les conditions et les termes des échanges.

33. L'Organisation des Nations Unies devrait engager des réformes en vue de renforcer et de réorienter ses activités et ses programmes afin de les adapter aux exigences régionales et mondiales du XXI^e siècle. En s'appuyant sur son expérience et ses atouts particuliers, l'Organisation devrait réorienter ses programmes de manière à faire rayonner l'autorité intellectuelle émanant du consensus

international et aborder des questions stratégiques telles que la gouvernance mondiale, un modèle et un programme nouveaux en matière de développement et la mondialisation de l'économie. Elle devrait affirmer son autorité de manière à prévenir les nombreuses injustices et disparités dans l'affectation des ressources mondiales. En s'attaquant à ces défis, l'Organisation des Nations Unies devra faire office de centre d'échange pour les grands projets régionaux de développement et aider les partenaires du développement à exécuter leurs programmes afin de garantir une répartition équitable entre les pays remplissant les conditions requises.

34. Compte tenu du développement impressionnant des organisations de la société civile et de la nécessité d'un maximum d'ouverture, le processus de réforme devrait comporter un programme de sensibilisation destiné à assurer la participation active de la société civile et du secteur privé à la prise de décisions et à la formation des consensus. Ce faisant, l'Organisation des Nations Unies pourra promouvoir les mouvements des citoyens à l'échelle mondiale et aider à instaurer des réseaux et des relations entre citoyens du Nord et du Sud. Elle pourra ainsi aider les organisations de la société civile établies en Afrique à instaurer des relations avec des gouvernements et d'autres partenaires du développement.

35. Le financement de toutes ces initiatives devra être examiné collectivement. Toutefois, la vue qui se dégage de l'Audition régionale africaine est qu'il conviendrait d'établir un fonds commun de ressources pour assurer le financement de projets à caractère mondial. L'Audition a abordé la proposition visant à instituer un système d'imposition mondial selon lequel les initiatives susmentionnées seraient financées grâce à des taxes prélevées sur les capitaux internationaux. Les possibilités d'application pratique et les mécanismes de ce système sont ouverts à la discussion.

36. L'Audition s'est achevée sur une note d'optimisme, en soulignant la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse répondre aux besoins de développement du plus grand nombre. L'Audition attend également de l'Organisation qu'elle contribue à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elle soit le garant des droits des peuples dans le monde entier.

Annexe I

Audition pour la région de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en préparation de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies

Ordre du jour

Jeudi 24 juin 1999

8 h 30-9 h 20	Inscription des participants
9 h 30-10 h 15	Cérémonie d'ouverture K. Y. Amoako, Secrétaire exécutif Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères, Éthiopie Miles Stoby, Sous-Secrétaire général Coordonnateur des préparatifs de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies
10 h 30-13 h 30	Sous-thème I : Coopération pour le développement économique et social de l'Afrique
15 heures-16 h 30	Sous-thème II : Concevoir les droits de l'homme et les questions humanitaires dans un contexte mondial
16 h 45-18 h 30	Sous-thème III : Conclusion

Vendredi 25 juin 1999

9 heures- 11 h 30	Sous-thème III : Relever les défis relatifs au développement, à la paix et à la sécurité en Afrique
11 h 45-13 heures	Sous-thème III : Conclusion
15 heures-16 h 30	Séance de clôture : Apporter des solutions aux problèmes à l'échelle mondiale : le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle
16 h 45-18 h 30	Séance de clôture : Conclusion

Annexe II

Liste des experts et des participants à l'Audition pour la région de la Commission économique pour l'Afrique Addis-Abeba, 24 et 25 juin 1999

A. Membres de la Commission

Algérie

Smail Chergui
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire

Boukrif Hamid
Conseiller
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire

Bousbia El-Mouloud
Conseiller
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire

Naim S. Chaibout
Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire

Angola

Herminio Joaquim Escorcio
Ambassadeur
Ambassade de la République d'Angola en Égypte

Maria Isabel de Resende
Chargée d'affaires par intérim
Ambassade de la République d'Angola

Tete Antonio
Ambassade de la République d'Angola

Botswana

Edith Basadi Modisane
Chargée d'affaires par intérim
Ambassade de la République du Botswana

Diabi J. Mmualefe
Ambassade de la République du Botswana

Burkina Faso

Barry Nee Traore Wato Delphine
Inspecteur technique
Ministère de l'action sociale et de la famille

Blandine Ouedraogo
Ministère des affaires étrangères du Burkina Faso

Léandre B. Bassole
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Burkina Faso

Benjamin Nana
Premier secrétaire
Ambassadeur de la République du Burkina Faso

Leonard Simpore
Deuxième conseiller
Ambassade de la République du Burkina Faso

Burundi

Salvator Kadobeye
Premier conseiller
Ambassade de la République du Burundi

Comores

Soilihi Abdou
Coordonnateur national du Fonds européen de développement et Secrétaire général du
Croissant-Rouge comorien
Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de la francophonie

Côte d'Ivoire

Yere Lebognon Pierre
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire

Christophe Kouakou
Conseiller
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire

Djibouti

Djibril Djama Elabe
Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères

Zahra Kamil Ali
Chef de Département juridique du Secrétariat général du Gouvernement
Présidence de la République de Djibouti

Égypte

Marawan Zaki Badr
Ambassadeur auprès du Gouvernement éthiopien et Représentant permanent auprès de
l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique

Ashras Elmoafi
Conseiller
Ambassade de la République arabe d'Égypte

Mohamed Nagi Salem
Conseiller
Ambassade de la République arabe d'Égypte

Éthiopie

Berhanu Kebede
Directeur général pour les organisations internationales et la coopération économique
Ministère des affaires étrangères

Mesfin Alebachew
Ministère des affaires étrangères

Tadesse Belay
Ethiopian Investment Authority

Gabon

Paul Bekale
Premier Conseiller
Ambassade de la République gabonaise

Sylvestre Miembet
Conseiller
Ambassade de la République gabonaise

Gambie

Abdul R. Cole
Secrétaire permanent adjoint
Département d'État pour le commerce, l'industrie et l'emploi
Ministère des affaires étrangères

Ghana

J. A. Laryea
Ministre adjoint
Ministère des affaires étrangères

Guinée

Bangaly Dabo
Conseiller politique
Ministère des affaires étrangères

Djibril Moriba
Chef de cabinet
Ministre à la présidence chargé des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères

Jamahiriya arabe libyenne

Esmail M. Abuzinin
People's Bureau of the Great Socialist People's
Libyan Arab Jamahiriya

Kenya

Edward Bwisa
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Kenya

Flora Karugu
Premier Secrétaire
Ambassade de la République du Kenya

Margaret Auwa Nyanpong
Attaché (affaires commerciales)
Ambassade de la République du Kenya

Nyaga Peter Nthiga
Attaché (presse)
Ambassade de la République du Kenya

Lesotho

Humparey M. Leteka
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Royaume du Lesotho

Motjoka Dallghty Ramonono
Ambassade du Royaume du Lesotho

Libéria

Marcus M. Kofa
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Libéria

David J. Saryee Jr.
Ministre conseiller
Ambassade de la République du Libéria

Madagascar

Jaona
Conseiller
Ambassade de Madagascar

Malawi

S. A. Kalinde
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Malawi

David R. Ezala
Premier Secrétaire
Ambassade de la République du Malawi

Benencto E. Kamanga
Deuxième Secrétaire
Ambassade de la République du Malawi

Lawrence F. T. Chipembere
Conseiller
Ambassade de la République du Malawi

Mali

Souleymane Sidibe
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Mali

Lassana Keita
Secrétaire général
Ambassade de la République du Mali

Diall Boubacar G.
Conseiller
Ambassade de la République du Mali

Hamid Sidibe
Conseiller
Ambassade de la République du Mali

Haidara Haidara
Conseiller
Ambassade de la République du Mali

Maiga Ousmane
Conseiller technique
Ambassade de la République du Mali

Maurice

Mahendr Dosieah
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République de Maurice

Mozambique

Alexandre Da C. Zandamela
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Mozambique

Namibie

Eddie S. Amkongo
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République de Namibie

Sitwala Mapensi
Premier Secrétaire
Ambassade de la République de Namibie

Niger

Abani Sani Ibrahim
Directeur général
Ministère des affaires étrangères et de la coopération

Nigéria

Enny E. Onobu
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République fédérale du Nigéria

Frank Ngozi Isoh
Ambassade de la République fédérale du Nigéria

Francis A. Eyo
Ambassade de la République fédérale du Nigéria

Ouganda

Alfred Mubanda
Ministre des affaires étrangères

Alex Kumugisha
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République d'Ouganda

Job Emmanuel Elogu
Ministère des affaires étrangères

D. Taliwaku
Ministère des affaires étrangères

Joyce Onek
Premier Secrétaire
Ambassade de la République d'Ouganda

Joseph Omodo
Conseiller
Ambassade de la République d'Ouganda

République démocratique du Congo

Jean-Prospér Miamona
Chargé d'affaires par intérim
Ambassade de la République démocratique du Congo

Rwanda

Pascal Ngoga
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République rwandaise

Sao Tomé-et-Principe

Maria de Lourdes Salvaterra Dias
Directrice de cabinet
Ministère des affaires étrangères et de la coopération

Sierra Leone

Ibrahim M'Baka Kamara
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République de Sierra Leone

Patrick Willie Bonglo
Conseiller
Ambassade de la République de Sierra Leone

N. Bakie Remoe-Doherty
Deuxième Secrétaire
Ambassade de la République de Sierra Leone

Soudan

Ali Nimari
Ministre d'État aux relations extérieures
Ministère des relations extérieures

Omer A. Magid
Ambassadeur
Ministère des relations extérieures

Osman Elsayed Fadel Elsayed
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Soudan

Tchad

Toumar Nayo
Ministre plénipotentiaire
Ministère des affaires étrangères et de la coopération

Abdelkerim Mahamat
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Tchad

Mahamat Ahmed Kosso
Premier secrétaire
Ambassade du Tchad

Brahim Adoum
Premier conseiller
Ambassade du Tchad

Tunisie

Mohamed Ali Ber Abid
Premier Secrétaire
Ambassade de la République tunisienne

Zambie

Eva Jhala
Secrétaire permanent
Ministère des affaires juridiques

Mwenya Lwatula
Ambassade de la République de Zambie

Zimbabwe

N. Ndondo
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Zimbabwe

Rhoda Ngarande
Conseiller
Ambassade de la République du Zimbabwe

Jonah Sithole
Conseiller
Ambassade de la République du Zimbabwe

B. Modérateurs

S. A. Kalinde
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République du Malawi

Joe Abbey
Ambassadeur
Accra

Theodore Nkodo
Directeur
Département des opérations
Banque africaine de développement

C. Experts

Samir Amin
Directeur
Forum Tiers-Monde

Nalini Burn
Économiste, analyste des disparités entre les sexes
Professeur à l'Université de Maurice

Tekalign Gedamu
Président et Directeur général
Abyssinia Bank

Odette Iskandar
Président
Egypt and Middle East Company

Axelle Kabou

Rahim Khan
Membre du Conseil d'administration
Centre des droits de l'homme du Botswana

Inonge Mbikusita-Lewanika
Président
Federation of African Women's Peace
Network and Member of Parliament for Mongu Central
Assemblée nationale zambienne

Njande Mwanajiti
Southern African Human Rights Network

Oluwole D. Oshota
Président exécutif national
ANNUNSA

Lieutenant-général Arnold Quainoo
Directeur général
Centre pour le règlement des conflits

Fatou Sow
Institut fondamental d'Afrique noire

Peter Takirambudde
Directeur régional pour l'Afrique
Human Rights Watch

John Tesha
Organisation de l'unité africaine

D. Organisations non gouvernementales

Choolwe Beyani
Resarch Co-ordinator
African Forum and Network on Debt and Development

Dereje Zewde
African Humanitarian Action

Sara Hlupekile Longwe
Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication

Kunijwok Kwawang
Conférence des Églises de toute l'Afrique

Burang Goree-Ndiaye
Directeur général
Association des organisations non gouvernementales de Tanzanie

Lulseged Assefa
Christian Relief and Development Agency

Santos Alfredo Nassivila
Administrateur principal des programmes
Innovations et réseaux par le développement

Atsede Guth
Trésorier, ERDC

Abdou El Mazide
Président
Forum des organisations volontaires africaines de développement

Amakeletch Gougsa
Hope for Women

Kelly S. Yohannes
Hope for Women

Kelly Zidame
Confédération internationale des syndicats libres, Afrique

William N. Appleton
IRAL (Germany)

Nancy Kachingwe
Mwelekeo Wa NGO

Augustin Mujyambre
Trésorier général
Organisation de l'unité syndicale africaine

Tednek Fantaye
Coordonnateur
Partenariat Afrique-Canada

Tarekegne Ararso
RBG (Éthiopie)

Woldetresaie Mebrat
Secrétaire général
Croix-Rouge (Éthiopie)

Amadou Ly
The Associated Consultant Team

Mohammed Usman
Water International Centre

Gladys Nkeharo Mutukwa
Présidente
Women in Law and Development in Africa

Getachew Woldemichael
World Vision Ethiopia

E. Secteur privé

Tekle Sem
Manager, Alter

Adeyinka Orimalade
Secrétaire général
Association des organisations africaines de promotion commerciale

Lucia Quachey
Secrétaire général
Fédération africaine des femmes entrepreneurs

Asrat Bekele
General Manager
National Trading Private Limited

F. Autres partenaires du développement

J. Rushemeza
Banque africaine de développement

Frederic Hegret
Comité international de la Croix-Rouge

Femi Fajana
Organisation de l'unité africaine

Abdalla Bujra
Organisation de l'unité africaine

E. Basse Akpan
Directeur par intérim, Département du développement économique et de la coopération
Organisation de l'unité africaine

Teshome Mulat
Organisation de l'unité africaine

Etul Mpwotsh Ngung
Chef, Bureau pour les réfugiés, les personnes déplacées et les affaires humanitaires
Organisation de l'unité africaine

Hassan Soalli
Directeur, Affaires féminines
Union du Maghreb arabe

G. Presse et médias

Addis Tribune
Addis-Abeba

The Ethiopian Herald

Desta Mesfin
Ethiopia Radio

Teklu Seyoum
Ethiopia Radio

Haile Tesfaye
Ethiopia Radio

Lewis Machipisa
Inter Press Service

Media and Communications Centre

Pan African News Agency

The Reporter

Tetteh Hormeku
Third World Network – Africa

H. Organismes du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies

Teferra Shiawl

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

B. T. Costantinos

Programme des Nations Unies pour le développement

Melvin Chaloboh

Directeur adjoint de projet

Programme des Nations Unies pour le développement

Emile Ahohe

Conseiller technique en chef

Programme des Nations Unies pour le développement/RLS

Institutions spécialisées

Mamady Lamine Conde

Directeur/Représentant

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Alexander Nunes Correia

Assistant (programmes)

Bureau pour l'Organisation de l'Unité africaine et la Commission économique
pour l'Afrique

Organisation mondiale de la santé

Amdu Zewdu

Assistant (programmes)

Bureau pour l'Organisation de l'Unité africaine et la Commission économique
pour l'Afrique

Organisation mondiale de la santé

I. Observateurs

Indonésie

Andi Rahadian

Ambassade de la République d'Indonésie

Irlande

Michael Byrne

Ambassade d'Irlande

Koweït

Mohammed A. Al-Awadhi

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

Ambassade de l'État du Koweït

Turquie

Murat Bilhan
Ambassadeur
Ambassade de Turquie

* * *

Saint-Siège

Szcvano Tomase
Ambassade du Vatican

* * *

Organisation internationale pour les migrations

Meera Sethi
Représentant
